

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 1er juillet 2026, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 6 juillet 2026 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-six, le 6 Juillet à 12 heures et 30 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein du PETR Centre Ouest Aveyron, situé 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	02/07/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	10

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (10) :

CAMBOULAS Marie-Laure, CLEMENT Karine, FAJOU Florian, GOMEZ Christian, LE MEIGNEN Jean Eudes, LE ROUX Patrick, MASBOU Jean-Pierre, POUZOULET LIGUE Didier, VIALARET Martial, VIGUIER Mathis

Excusés ou absents (31) :

ARNAL Michel, BARBEZANGE Jacques, BERNIÉ Patrick, BESSIERE Pierre, BOCQUET Florence, CABROLIER Hélian, CALVET Jean-Marc, CANAC Bernard, CISTERNINO Alain, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, FOURNIER Monique, FRAYSSINHES Patrick, KAYA VAUR Danièle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LAURENS Michel, MARTY Guy, MAZARS David, MAZARS Stéphane, MIRAL Sabine, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZÉ Laurence, REMES Laurent, RIGAL Dominique, RIVIERES Patrice, ROUQUETTE Dominique, SALETTES Fabienne, SOULIÉ Philippe, THEMINES Jean-Luc, VIDAL Sarah

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. MARTY François a donné procuration à M. LE MEIGNEN Jean-Eudes
M. MONTOYA Jacques a donné procuration à M. VIALARET Martial
M. BOUYSSIÉ Jean-Michel a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier
M. CARRIÉ Jean-Claude a donné procuration à M. MASBOU Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Karine CLEMENT

Vu la délibération n°260205 en date du 5 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026, le Président informe le Conseil Syndical que les crédits ouverts à l'article 65311 « Indemnités de fonction des élus » du budget primitif 2026 sont insuffisants. Il est donc nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Montant BP 2026	Transferts DM n°1	Montant actualisé budget 2026
65	65311	Indemnités de fonction des élus	0€	+25 000€	25 000€
11	617	Etudes et recherches	173 000€	-25 000€	148 000€

Il est procédé au vote à main levée :

Nombre de votants (Délégués présents et représentés) : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le : **07 JUIL. 2026**
Publié ou notifié le :

08 JUIL. 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN



Le secrétaire de séance,



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **DM 1 Indemnités de fonction des élus Annule et remplace la
260706_22DL pour erreur matérielle**

Date de décision: **06/07/2026**

Date de réception de l'accusé **08/07/2026**
de réception :

Numéro de l'acte : **260706_22DLBis**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20260706-260706_22DLBis-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DOCBUDG-20005056500023-012017-DM1-2026-08072026.xml (**
99_BU-012-200050565-20260708-260706_22DLBIS-BF-1-1_1.xml)

Annexe : **260706-22 DL - Décision modificative 1-Indemnités élus.pdf (**
70_DE-012-200050565-20260708-260706_22DLBIS-BF-1-1_2.pdf)
DM1 Indemnités de fonction des élus

